Le Petit Langonnais

Informer - Partager - Rassembler



LE PETIT LANGONNAIS n°35 - 2016: Directeur de publication : Michel RENOUL

Dépôt légal : 1er semestre 2016 Conception : Mairie de LANGON et Arménia Graphic Impression: Imprimerie Allaire Offset ALLAIRE

SOMMAIRE

	Sommaire	P. 2
	Mot du Maire	P. 3
	Principales décisions du Conseil Municipal	P. 4 - 12
	Finances communales 2015 et prévisions 2016	P. 12 - 13
	Accueil de Loisirs - Formation BAFA - Opération « Argent de poche »	P. 14
	Un nouveau centre de formation sur le pays de Redon	P. 14
1	Asteelflash – Un groupe en pleine croissance	P. 15
	Nouvelle activité à la Jaunais	P. 15
	Urbanisme	P. 16
	L'école Léo Ferré	P. 16 - 17
2	La vie associative	P. 17 - 21
	Etat Civil	P. 21
	Attention aux arnaques	P. 22
	Environnement – La fin programmée des Pesticides	P. 23
	Comment faire des économies d'eau	P. 23
•	En bref – Informations	P. 24
₹.	Agenda	P. 25
F.,	Liste des Associations	P. 25
	Infos pratiques	P. 26
	Liste des artisans commerçants	P. 27
	Pôle de formation (nombreux postes à pourvoir en entreprises)	P. 28

Le Mot du Maire

Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à Charles Fossé, nouveau conseiller municipal, sur la liste majoritaire « Une équipe motivée tournée vers l'avenir », en remplacement de Pilar Binet qui a présenté sa démission le 19 février 2016 et que je remercie pour son implication.

- Deux gros investissements sont inscrits au budget 2016. Outre le projet d'aménagement de la sente piétonne rue de Renac (environ 1 km) qui a été présenté aux riverains, pour lequel nous avons prévu 612 000 €, 680 936 € ont été inscrits au budget 2016 pour les travaux à l'église. La 1ère tranche est désormais terminée. Nous attendons les dernières factures pour solder les subventions. Parallèlement nous avons lancé une étude pour chiffrer l'achèvement de la restauration et nous avons demandé que cette étude nous donne un phasage de ces travaux pour pouvoir les programmer en fonction des capacités financières de la Commune. Les résultats de cette étude, réalisée par le Cabinet Forest et Debarre, ont été présentés au Conseil Municipal : l'achèvement de la restauration extérieure et intérieure de l'église est évalué à 917 200 € H.T. auguel il convient d'ajouter 20% pour les frais d'architecte et différentes missions. Une consultation sera lancée pour choisir un maître d'œuvre qui pilotera les travaux.
- Par ailleurs, les élus travaillent à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde. Elaboré à l'initiative du maire, il a pour but d'organiser, en situation de crise (inondations, incendies par exemple), l'évacuation de la population sinistrée en prévoyant, dans l'urgence et avec le plus de précision possible, une répartition des tâches entre les différents acteurs. Dans ce document, sont recensés : les personnes vulnérables, les maisons isolées, les entreprises à risque et les moyens matériels et humains susceptibles d'être mis à disposition et sollicités pour prêter mains fortes aux secours. Nous serons donc amenés à faire appel à certains d'entre vous. Cependant, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie



si vous avez envie de vous investir comme bénévole en cas de besoin. Je vous en remercie par avance.

- ⇒ Pour 5 142.50 €, les agents du CPIE de St Just ont nettoyé les sentiers pédestres et VTT de la Commune. Je les en remercie ainsi que Jean-Yves Bretel, Conseiller Municipal et Paul Jallu qui les ont accompagnés bénévolement tout au long de ces trois semaines qu'a nécessité ce nettoyage. Grâce à eux, vous pouvez désormais profiter pleinement de ces sentiers.
- ⇒ Dans un autre registre, le Docteur Jacques Le Roux m'a informé qu'il cessera son activité professionnelle le Vendredi 30 Décembre 2016. Nous recherchons activement une solution pour trouver un successeur au Docteur Le Roux, en collaboration avec les professionnels de santé de Langon. A mon tour, j'en profite pour le remercier pour ces 40 années de soins auprès des langonnais et lui souhaite une très bonne retraite.
- ⇒ Enfin, le Centre Communal d'Action Sociale organise son traditionnel repas offert aux personnes âgées de plus de 70 ans, le dimanche 11 Septembre 2016, à la Salle Polyvalente. Des invitations seront envoyées aux langonnais concernés mais si, toutefois, vous constatiez des oublis, n'hésitez pas à le faire savoir au secrétariat de mairie.
- ⇒ Je souhaite à toutes et tous de passer de très bonnes vacances.

Séance du 17 Décembre 2015

PRESENTS: MM. Michel RENOUL, Gilles COUANAULT, Mmes Maryvonne GAUVIN, Alexandra MESNIL, Paulette MARCHAND, MM. Jean-Yves BRETEL, Philippe GERARD, Mmes Pilar BINET, Marie-Annick BASSIN, M. Cédric DEWI-MILLE, Mme Laëtitia DROUIN, M. Michel BINET, Mmes Pasquale BREGER. Eve GAULIN.

ABSENT EXCUSE : M. Eugène PLESSIS (pouvoir à Michel RENOUL)

■ TARIFS COMMUNAUX

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs communaux (tarifs divers : photocopies, droits de place, bibliothèque, Langon au Fil du Temps, tarifs cimetière, Visites Chapelle Sainte Agathe, location Salle des Menhirs, location Salle Polyvalente, location Gîtes Communaux, Busage).

BUREAU DE POSTE

Un rendez-vous a été organisé le 17 Novembre dernier, avec Mme Molia, déléguée aux relations territoriales du groupe LA POSTE et Mme SAINT MACARY du groupe LA POSTE à Redon, à la demande de cette dernière.

Mme Molia a fait savoir qu'elle était chargée de rencontrer les Maires des Communes pour lesquelles les bureaux de Poste ont une faible activité (activité inférieure à 30 000 points). Pour les mêmes raisons, elle a rencontré le Maire de Grand-Fougeray et celui de Bains-sur-Oust.

Le contrat de présence postal 2014-2016, signé entre le Groupe LA POSTE, l'Association des Maires de France et l'Etat, oblige LA POSTE à maintenir le Service Postal, là où il est, avec possibilité de l'adapter :

- Maintenir le bureau de Poste
- Mettre en place une Agence Postale Communale
- -Mettre en place un Relais Poste (dans un commerce).

Débat du Conseil Municipal

Actuellement, le bureau de Poste de Langon fonctionne en alternance avec celui de Grand Fougeray.

La Poste considère que le bureau de Langon n'est pas rentable : il se situe en-dessous des 30 000 points requis pour maintenir les horaires d'ouverture actuels. Il est ouvert 14h/semaine au public et il arrive assez régulièrement qu'il soit fermé –ce qui a comme conséquence de diminuer encore le nombre de clients.

Avant de se prononcer, le Conseil Municipal veut étudier la question. Maintenir le bureau de Poste est une des 3 possibilités proposées par la Poste, au Conseil Municipal. Cependant, la Poste baisserait les heures d'ouverture qui seraient ramenées à 1.5 h/jour, soit 9h/semaine. Le

Conseil Municipal considère que cette baisse des heures d'ouverture aurait pour conséquence de faire baisser encore le trafic. Des renseignements seront pris auprès de l'Association des Maires pour savoir, entre autres, si la Poste peut diminuer les horaires d'ouverture au public, sans l'accord du Conseil Municipal.

Dans tous les cas, le Conseil Municipal a l'intention de maintenir le service public.

Le Conseil Municipal est également conscient des travaux d'accessibilité conséquents qui devront être réalisés avant le 31 Décembre 2017.

■ DECHETTERIE DE RENAC

M. le Maire visionne le diaporama élaboré par les services de la Communauté de Communes du Pays de Redon (CCPR), sur la situation de la déchetterie de Renac, suite à des actes de vandalisme répétés et très coûteux, dus surtout à son isolement en pleine campagne. Il fait savoir au Conseil Municipal qu'il a proposé à la CCPR d'installer la déchetterie à Langon, dans la zone économique (derrière chez Bécokit) : aucune décision n'a encore été prise (réhabilitation de l'actuelle déchetterie avec installation de caméras, construction d'une nouvelle déchetterie —à priori trop coûteuse…).

Dans l'attente, des conventions avec le SMICTOM de Guichen seront proposées, pour que les langonnais les plus éloignés de la déchetterie de Sainte Marie de Redon, aient un accès aux déchetteries de Pipriac et, de Guipry.

Séance du 18 Février 2016

PRESENTS: MM. Michel RENOUL, Gilles COUANAULT, Eugène PLESSIS, Mme Paulette MARCHAND, MM. Jean-Yves BRETEL, Philippe GERARD, Mmes Pilar BINET, Marie-Annick BASSIN, M. Cédric DEWIMILLE, Mme Laëtitia DROUIN (à partir de la 3ème question), M. Michel BINET, Mmes Pasquale BREGER, Eve GAULIN.

ABSENTS EXCUSES: Mmes Maryvonne GAUVIN (pouvoir à Michel RENOUL), Alexandra MESNIL (pouvoir à Gilles COUANAULT)

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17 DECEMBRE 2015

M. Binet fait remarquer que, sur la question du bureau de Poste, l'intervention de Mme Bréger n'a pas été reprise, notamment en ce qui concerne la défense du service public. Elle avait également mentionné que le diagnostic fourni par la Poste au sujet du bureau de Langon, était subjectif.

M. le Maire précise que le compte-rendu de la réunion du 17 Décembre reprenait le sens global du débat qui s'était tenu. M. le Maire et tous les conseillers municipaux ont la même attitude, celle de défendre le bureau de Poste de Langon et par là-même, le service public. C'est pour cela

que M. le Maire a demandé à Mme Molia du Groupe La Poste de venir informer le Conseil Municipal –ce qui a été fait juste avant cette réunion. M. le Maire souligne également que lors de la réunion du 17 Décembre, il avait soulevé la question de l'accessibilité du bureau de Poste, avec un montant de travaux important pour la Commune.

Le Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 Décembre 2015 est adopté.

ACCUEIL DE LOISIRS – MISE A DISPOSI-TION DE LOCAUX ECOLE ST MARCELLIN CHAMPAGNAT

Pour l'accueil des enfants, le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires, il serait préférable d'utiliser les locaux de l'école St Marcellin : plus proches des structures de la zone de loisirs.

Les locaux pouvant être mis à disposition représentent 45.89 % de la superficie totale de l'école St Marcellin Champagnat : garderie, cantine, cuisine, préau, toilettes, bibliothèque, salle atelier. Temps occupé par l'accueil de loisirs : vacances d'automne, d'hiver, de printemps, d'été (sauf août) et les mercredis après-midi scolaires, soit 88/365ème.

La Commune rembourserait les fluides (eau, électricité et chauffage), proportionnellement à la surface et au temps occupés, et sur la base des factures de l'année civile.

Mme Bréger indique que le ratio de la superficie utilisée pour l'accueil de loisirs (45.89 % pour 15 enfants) est important par rapport à la superficie totale utilisée pour la totalité des enfants scolarisés à l'école. Par ailleurs, la cantine et la garderie sont déjà utilisées pour des services municipaux. M. le Maire précise que l'occupation des locaux pour la cantine et la garderie est à titre gratuit.

Sur proposition de la Commission des Affaires Scolaires, Sports, Vie Associative et Médiathèque, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 2 contre (Mmes Bréger et Gaulin) et 1 abstention (M. Binet):

- ➤ Décide de transférer l'accueil du mercredi après-midi et l'accueil de loisirs des vacances, dans les locaux de l'école St Marcellin Champagnat, tel que proposé ci-dessus,
- ➤ Remboursera à l'OGEC de l'école St Marcellin Champagnat, les factures d'eau, d'électricité et de chauffage, dans les proportions énoncées ci-dessus,
- ▲ Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux, à passer entre la Commune, l'UDOGEC de Rennes (propriétaire des locaux) et l'OGEC de l'école St Marcellin Champagnat (gestionnaire),

■ ECOLE LEO FERRE – FRAIS DE FONCTION-NEMENT - PARTICIPATION 2016 DES COM-MUNES EXTERIEURES

Il y a lieu d'arrêter la base de participation 2016 des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement de l'école Léo Ferré.

Dépenses payées pour l'école Léo Ferré en 2015 : 72 881.60 €.

Nombre d'élèves inscrits le jour de la rentrée scolaire 2015/2016 : 91

Coût moyen 2016 à l'élève : 800.90 €

Sur proposition de la Commission des Affaires Scolaires, Sports, Vie Associative et Médiathèque, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe à 800.90 € le coût moyen à l'élève, pour la participation 2016 des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement 2015 de l'école Léo Ferré de Langon.
- Arrête comme suit la répartition entre les communes, pour les élèves présents à la rentrée scolaire 2015/2016:
- Langon: 53 259.63 € (pour 66,5 élèves)
- Ste Anne sur Vilaine : 7 608.52 € (pour 9,5 élèves)
- Chapelle de Brain : 10 411.66 € (pour 13 élèves)
- Renac : 800,90 € (pour 1 élève)
- Guémené-Penfao : 800,90 € (pour 1 élève). Guémené ayant une école publique, la participation ne sera pas demandée.

Une participation complémentaire proratisée sera demandée aux communes extérieures pour les enfants inscrits en cours d'année scolaire 2015/2016.

ECOLE ST MARCELLIN CHAMPAGNAT— CONTRAT D'ASSOCIATION PARTICIPATION 2016

La participation 2016 aux dépenses de fonctionnement de l'école privée a été calculée à 745.26 €/élève, compte-tenu que certaines dépenses calculées dans les dépenses de fonctionnement de l'école publique sont directement payées par la Commune (salaire de l'animateur, transport à la piscine…).

Sur proposition de la Commission des Affaires Scolaires, Sports, Vie Associative et Médiathèque, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Mme Gaulin):

• Fixe à 745.26 € par élève domicilié et scolarisé à Langon, la base de la participation 2016 de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée. Le montant total de la participation est établi à 39 498.78 € (745.26 € x 53 élèves domiciliés à Langon et inscrits à la rentrée de septembre 2015).

■ ECOLE LEO FERRE – CREDITS FOURNITURES SCOLAIRES 2016

Sur proposition de la Commission des Affaires Scolaires, Sports, Vie Associative et Médiathèque et à l'unanimité, le Conseil Municipal, fixe à 47.13 €/élève (augmentation de

1,5 % par rapport à 2015), le montant des crédits scolaires accordés à l'école Léo Ferré, pour l'année 2016. La somme de 4 288.83 € (47.13 € x 91 él.) sera inscrite au Budget Primitif 2016.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES - SUBVEN-TION 2016

Sur proposition de la Commission des Affaires Scolaires, Sports, Vie Associative et Médiathèque, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Mme Gaulin):

- Décide d'augmenter de 1.5 % la subvention pour les activités pédagogiques et la fixe à 22.73 € par élève domicilié à Langon et inscrit dans une des écoles de Langon le jour de la rentrée scolaire 2015/2016, ce qui donne la répartition suivante :
- Ecole Léo Ferré : 22.73 € x 66.5 él = 1 511.55 €.
- Ecole St Marcellin Champagnat: 22.73 € x 53 = 1 204.69 €.
- En accord avec l'association des parents d'élèves de l'école Léo Ferré, précise que la subvention soit versée à l'OCCE (Coopérative Scolaire gérée par les enseignants). Pour l'école St Marcellin, la subvention sera versée à l'association des Parents d'élèves.

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES – CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT CULTUREL BRETON

Depuis Septembre 2015, le Groupement Culturel Breton assure une animation par semaine (le vendredi) à l'école St Marcellin Champagnat, dans le cadre des TAPS (Temps d'Activités Périscolaires). Pour la rentrée de septembre 2016, il propose une intervention supplémentaire le lundi, à l'école Léo Ferré, aux mêmes conditions financières (38 € TTC/heure).

■ PERSONNEL COMMUNAL – STAGES BAFA

Les communes de Langon et de Pipriac se sont regroupées pour mettre en place un stage BAFA territorialisé, à l'intention des agents communaux qui interviennent dans le cadre scolaire, péri et extrascolaire. Ce stage doit se dérouler pendant les vacances de printemps. Les agents concernés ont été sollicités et 5 agents communaux acceptent d'y participer. Le coût à charge pour la commune pour la formation est de 100.82 € par agent auquel s'ajoute la rémunération de l'agent pendant le stage. Il devrait en coûter un total de 5 944.10 € à la Commune.

Sur proposition de la Commission des Affaires scolaires/Sports/Vie associative, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage à prendre en charge le coût de la formation BAFA, pour les agents communaux intéressés,

CANTINE ET GARDERIE ECOLE ST MAR-CELLIN - ACHAT DE TABLES ET CHAISES

La cantine municipale de l'école St Marcellin Champagnat

est équipée de tables basses pour les maternelles. Pour éviter les problèmes de dos pour le personnel, il est nécessaire de prévoir des tables plus hautes avec des chaises surélevées. De même, la garderie est également utilisée pour les TAPS et pour faciliter le déplacement des tables, il serait bon de prévoir 2 tables rabattables sur roulettes avec les chaises. Il est précisé que les tables et les chaises sont utilisés pour le fonctionnement de services municipaux (cantine, garderie, taps) et seront propriété de la Commune.

Sur proposition de la Commission des Affaires scolaires/ Sports/ Vie associative, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Mme Gaulin), retient la proposition d'Ouest-Collectivités de Saint-Grégoire (35), pour un montant de 4 513.84 € TTC, pour 3 tables de 1.80 m (pour la cantine), 2 tables de 1.20m (pour la garderie) et 36 chaises

■ ASSOCIATIONS – ACHAT DE MATERIEL

Pour ses expositions, l'association ARCADES a besoin de panneaux et de grilles. Les besoins ont été étudiés avec Mme Escolan, Présidente d'Arcades, à partir de catalogues. Les associations ont également besoin de tentes, pour leurs manifestations. La Commune pourrait faire l'acquisition de l'ensemble du matériel qui serait ensuite mis gratuitement à disposition des associations.

Libellé	Proposition
2 ensembles de 3 volets sur roulettes	1 168.00 €
6 spots	756.00 €
12 Tiges de longueur 125cm + crochet alu 10 kg	192.00€
9 Grilles + éco-contribution	1 086.21 €
Guide file à sangle sur enrouleur avec 4 potelets	396.00€
2 tentes complètes + 1 gouttière (5mx8mx2)	6 179.00 €
TOTAL HT	9 777.21 €
TOTAL TTC	11 732.65 €

M. Couanault précise que les panneaux (2 ensembles de 3 volets) qui sont fragiles resteraient à la salle polyvalente et qu'en cas de besoin, ils seraient déplacés uniquement par les Services Techniques. Le reste du matériel ci-dessus serait stocké aux Services Techniques. Pour les tentes, elles seront installées par les Services Techniques avec l'aide des associations.

Mme Bréger précise qu'elle a rencontré Mme Escolan, Présidente d'Arcades, qui souhaite l'installation de cimaises dans la salle polyvalente. M. le Maire et M. Couanault s'étonnent de la demande de Mme Escolan qu'ils ont rencontrée pour déterminer les besoins d'Arcades : d'un commun accord, il avait été décidé de remplacer les cimaises par les 2 ensembles de 3 volets sur roulettes et les 9 grilles.

Sur proposition de la Commission des Affaires scolaires/Sports/Vie associative, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition d'Ouest-Collectivités de Saint-Grégoire (35), pour un montant total de 11 732.65 € TTC.

COMPTEUR ELECTRIQUE – RUE DE LA BI-MAIS - INSTALLATION

Il serait bon d'installer un compteur électrique sur la place de l'église, pour les différentes manifestations organisées par les associations (foire-à-tout, marché de Noël...). Les Services Techniques auront la clé et la remettront au responsable de l'association qui organise la manifestation.

Sur proposition de la Commission des Affaires scolaires/Sports/Vie associative, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise HOUGUET Sarl de MASSERAC, d'un montant de 1 997.64 € TTC pour l'installation d'un coffret électrique rue de la Bimais. Le coffret sera équipé de 3 prises 230V+T, 1 prise 380V+T, 1 adaptateur P17 et la possibilité de rajouter d'autres prises dans l'avenir.

■ DECHETTERIE DE RENAC

La Communauté de Communes du Pays de Redon a décidé de réhabiliter la déchetterie de Renac et d'y installer des caméras. M. Déwimille demande si c'est la dernière fois qu'elle est réhabilitée. M. le Maire répond qu'il espère que les gens feront preuve de civisme.

■ INTERVENTION DE MME PILAR BINET

Mme Pilar BINET informe le Conseil Municipal que, pour des raisons professionnelles, elle déménage et quitte Langon et, de ce fait, présentera demain à M. le Maire, sa démission du Conseil Municipal. Elle remercie l'équipe.

M. le Maire la remercie également pour son implication au sein du Conseil Municipal et précise qu'elle sera remplacée par M. Charles Fossé.

Séance du 24 Mars 2016

PRESENTS: MM. Michel RENOUL, Gilles COUANAULT, Eugène PLESSIS, Mmes Maryvonne GAUVIN, Alexandra MESNIL, Paulette MARCHAND, MM. Jean-Yves BRETEL, Philippe GERARD, Mme Marie-Annick BASSIN, M. Cédric DEWIMILLE, Mme Laëtitia DROUIN, M. Charles FOSSE.

M. Michel BINET, Mmes Pasquale BREGER et Eve GAU-LIN, élus de la liste minoritaire « Vivre Langon Autrement », ont quitté la salle en début de séance, entre la désignation du secrétaire de séance et l'approbation du compte-rendu de la réunion du 18 Février 2016.

Assistent à la réunion, sans voix délibérative :

M. Jean-François MARY, Président de la Communauté de Communes du Pays de Redon.

M. Philippe JEGOU, Trésorier de Redon, Receveur Municipal

Après que M. Michel Binet ait lu une Déclaration au nom des élus de la liste minoritaire « Vivre Langon Autrement », les 3 élus de la liste « Vivre Langon Autrement » quittent

la salle. La déclaration de la liste minoritaire est jointe en annexe du présent compte-rendu, ainsi que les réponses de la liste majoritaire.

CONSEIL MUNICIPAL - DEMISSION DE MME PILAR BINET INSTALLATION DE M. CHARLES FOSSE

Madame Pilar Binet, élue de la liste majoritaire « Une équipe motivée tournée vers l'avenir », a remis sa démission le 19 février dernier.

La démission de Mme Pilar Binet a pris effet dès le 19 Février 2016. Les textes prévoient que « le candidat venant, sur une liste, immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit… ».

La vacance du siège de Mme Pilar Binet a pour effet immédiat de conférer la qualité de Conseiller Municipal au suivant sur la liste, en l'occurrence M. Charles Fossé. Ce candidat est investi de son mandat de par la Loi, sans que le Maire ait à prendre un acte particulier pour le nommer.

M. le Maire procède donc à l'installation de Monsieur Charles Fossé, comme nouveau conseiller municipal, sur la liste majoritaire « Une équipe motivée tournée vers l'avenir ».

COMMISSION COMMUNALE CULTURE, PATRIMOINE, COMMUNICATION

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal que Mme Pilar Binet faisait partie de la commission communale Culture, Patrimoine, Communication. Il propose de remplacer Mme Binet par M. Charles Fossé, au sein de cette commission. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'intégrer M. Charles Fossé, au sein de la commission communale Culture, Patrimoine, Communication.

PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE REDON PAR LE PRESIDENT

Intervention de M. Jean-François Mary, Président de la Communauté de Communes du Pays de Redon (CCPR). M. Mary présente la Communauté de Communes du Pays de Redon, avec :

- ■ Son territoire,

- Son intervention pour :
- Soutenir et accompagner le développement des entreprises,
- Renforcer l'attractivité du territoire,
- · Consolider les services à la population

Il a présenté le futur Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, avec l'intégration de la Commune de Les Fougerêts.

Il a conclu en indiquant le double impératif de la CCPR : la visibilité et l'attractivité pour une cohésion territoriale.

Il a remercié M. Michel Renoul, Maire, pour son accompagnement exemplaire dans le dossier Hardy-Roux. Pour la déchetterie de Renac, il a souligné que c'était M. Renoul qui avait proposé d'y installer des caméras de surveillance. Il le remercie également pour son implication importante au sein du service des ressources humaines à la Communauté de Communes.

Enfin, il a répondu aux questions des Conseillers Municipaux.

LOTISSEMENT DU TUMULUS – COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2015 du Lotissement du Tumulus qui se résume comme suit :

1.95 - 112	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté		121 121,84 €	124 150,91 €		124 150,91 €	121 121,84€
Opérations de l'exerc.	9 842,29 €	2 182,00 €	2 182,00 €	0,00€	12 024,29 €	2 182,00 €
Totaux	9 842,29 €	123 303,84 €	126 332,91 €	0,00€	136 175,20€	123 303,84 €
Résultat de clôture		113 461,55 €	126 332,91 €		12 871,36 €	

BUDGET DU LOTISSEMENT DU TUMULUS AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Compte Administratif 2015 du budget du lotissement du Tumulus donne les résultats suivants.

Résultats cumulés du Compte Administratif 2015 :

- Section de fonctionnement : excédent de...113 461.55 €
- Section d'investissement : déficit de......126 332.91 €
- Résultat définitif : déficit de......12 871.36 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte au Budget Primitif 2016 du Lotissement du Tumulus :

- L'excédent de fonctionnement, soit la somme de 113 461.55 €, à l'article 002-Excédent de fonctionnement reporté
- Le déficit d'investissement, soit la somme de 126 332.91 €, à l'article 001-Déficit d'investissement reporté

LOTISSEMENT DU TUMULUS - BUDGET 2016- VOTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2016 du lotissement du Tumulus qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, pour la section d'investissement à la somme de 252 666.82 € et pour la section de fonctionnement à la somme de 290 667.82 €.

BUDGET GLOBAL – COMPTE ADMINISTRA-TIF 2015

M. le Receveur Municipal, Trésorier de Redon, présente

le Compte Administratif 2015 de la Commune et précise que les finances de la Commune sont très saines et permettent de programmer de futurs investissements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2015 du Budget Global qui se résume comme suit :

	Fonctionnement		Fonctionnement Investissement			
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté		265 971,72 €		634 185,93 €		900 157,65€
Opérations de l'exerc.	872 577,99 €	1 177 257,88 €	582 232,53 €	813 492,48 €	1 454 810,52€	1 990 750,36 €
Totaux	872 577,99 €	1 443 229,60 €	582 232,53 €	1 447 678,41 €	1 454 810,52€	2 890 908,01 €
Résultat de clôture		570 651,61 €		865 445,88 €		1 436 097,49 €
Reste à réaliser			192 000,00 €		192 000,00€	0,00€
Totaux cumulés	872 577,99 €	1 443 229,60 €	774 232,53 €	1 447 678,41 €	1 646 810,52€	2 890 908,01 €
Résultats définitifs		570 651,61 €		673 445,88 €		1 244 097,49 €

BUDGET GLOBAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Le Compte Administratif 2015 du budget global donne les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de...570 651.61 €
- Section d'investissement : excédent de.....865 445.88 €
- Résultat définitif : excédent de1 436 097.49 €
- Reste à Réaliser :......192 000.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte, l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 570 651.61 €, à l'article 002-Excédent de fonctionnement reporté, au Budget Primitif Global 2016

■ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2016, taux qui n'ont pas augmenté depuis 2012 et qui s'établissent comme suit :

16.30 % pour la taxe d'habitation

18.65 % pour la taxe foncière sur le bâti

45.29 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

BUDGET GLOBAL 2016 - VOTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif Global 2016 en dépenses et en recettes, pour la section d'investissement à la somme de 1 773 336.88 € et pour la section de fonctionnement à la somme de 1 612 528.61 €.

SECRETARIAT DE MAIRIE LOGICIELS METIERS

En informatique, le secrétariat de Mairie est équipé de logiciels métiers CIL (compta, inventaire, paye, facturation, élections...) : la commune est propriétaire des logiciels et la maintenance est assurée moyennant un montant annuel de 1 522.08 € (prix 2015). Le contrat de maintenance prend fin le 31 Août prochain.

La société CIL a été rachetée par le groupe Cosoluce de-

puis quelques années –groupe qui développe ses propres logiciels. La Commune peut conserver ses logiciels CIL mais ils ne seront plus mis à jour. Le groupe Cosoluce propose à la Commune de migrer vers ses propres logiciels, sous forme d'un abonnement annuel. Une formation doit cependant être assurée pour les utilisateurs. D'autre part, Cosoluce propose également un système de « douchettes » pour les présences des enfants en accueil périscolaire et à la cantine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition TTC de Cosoluce :

■ OPERATION « ARGENT DE POCHE »

Des jeunes langonnais ont déposé un dossier pour l'opération Argent de Poche. Les agents des services techniques acceptent de les accompagner pendant les vacances d'Avril.

Les deux périodes organisées en 2015 ayant rencontré un franc succès, il serait bon de prévoir la mise en place de l'opération « Argent de Poche », pendant les vacances scolaires si des jeunes langonnais sont intéressés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la mise en place de l'opération « Argent de poche » pour les jeunes langonnais remplissant les conditions, pendant les vacances scolaires.

ADMISSION EN NON VALEURS

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. le Trésorier a demandé l'admission en non-valeurs pour des pertes irrécouvrables : 196.24 € au titre des exercices 2009, 2011 et 2012.

Séance du 19 Mai 2016

PRESENTS: MM. Michel RENOUL, Gilles COUANAULT, Eugène PLESSIS, Mmes Maryvonne GAUVIN, Paulette MARCHAND, MM. Jean-Yves BRETEL, Philippe GERARD, Mme Marie-Annick BASSIN, M. Cédric DEWIMILLE, Mme Laëtitia DROUIN, Mmes Pasquale BREGER, Eve GAULIN.

ABSENTS EXCUSES: Mme Alexandra MESNIL (pouvoir à Gilles COUANAULT), MM. Charles FOSSE (pouvoir à Michel RENOUL), Michel BINET (pouvoir à Pasquale BREGER)

■ RESTRUCTURATION DE LA VOIRIE 2016

Sur proposition de la commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise COLAS Centre Ouest, de NOYAL SUR VILAINE, pour 71 169.68 € HT

(85 403.62 € TTC), pour la restructuration de la voirie dans les secteurs suivants :

Le Bot : 1 900 mlBernuit : 1 340 mlTréau : 1 220 ml

· La Morinais, impasse comprise: 1 212 ml

La Glénais : 1 030 mlRue Saint Père : 535 ml

Soit une longueur totale de 7 237 ml.

Il sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes du Pays de Redon, au titre des Fonds de Concours,

■ VOIRIE-POINT A TEMPS AUTOMATIQUE

Sur proposition de la commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise LEMEE LTP de SAINT DOLAY, pour la fourniture et la mise en œuvre de 40 tonnes (20 tonnes en 2015) de PATA, pour le prix de 27 744.00 € TTC.

■ VOIRIE-CURAGE DE FOSSES

Sur proposition de la commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise DELAMARRE LTP, ZI la Touche 44 GUEMENE PENFAO, pour le curage d'environ 5 km de fossés, au prix de 0.80 €/ml HT sans dérasage et 0.90 € ml HT avec dérasage.

DEBROUSSAILLAGE DES SENTIERS – INTERVENTION DU CPIE ST JUST

La Commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement a étudié la possibilité de faire intervenir le chantier d'insertion du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) de Saint Just, pour le débroussaillage des sentiers pédestres et VTT de la Commune. Auparavant, les sentiers étaient entretenus par des équipes de bénévoles – ce qui n'est plus le cas.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre du CPIE de Saint Just pour une intervention calculée sur 96 jours (une équipe de 9 personnes, encadrant compris), pour un prix de 5 142.50 € TTC.

ILLUMINATIONS DE NOÊL

Il serait bon de remplacer progressivement les illuminations de Noël. Sur proposition de la commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise CEF YESSS ELECTRIQUE, de REDON, pour un montant de 4 274.60 € HT (5 129.52 € TTC) pour 2 entrées de bourg « Joyeuses Fêtes », 3 sphères et 2 étoiles, 2 rideaux led et 10 stalactites led,

BATIMENTS COMMUNAUX – MISE EN ACCESSIBILITE DES SANITAIRES

Sur proposition de la commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise HOUGUET Alain SARL, de MASSERAC (travaux d'électricité, plomberie, cloisons, peinture compris), pour les travaux d'accessibilités des sanitaires, dans les bâtiments suivants :

- Vestiaires-douches, pour 2 407.74 € TTC
- Médiathèque, pour 4 966.74 € TTC
- Salle des Menhirs, pour 8 956.50 € TTC Soit un total de 16 330.98 € TTC

Une subvention sera demandée auprès de la Communauté de Communes du Pays de Redon, au titre des Fonds de Concours.

■ ECOLE LEO FERRE – INSTALLATION D'UNE ALARME INCENDIE

La Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Redon préconise l'installation d'une alarme incendie à l'école Léo Ferré, en lieu et place de la cloche actuelle. Sur proposition de la commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Name Retient la proposition de l'entreprise HOUGUET Alain SARL, de MASSERAC, pour l'installation d'une alarme incendie Type 4 Radio, avec blocs de secours et de balisage, dans le bâtiment ancien de l'école Léo Ferré, pour un montant de 7 524.10 € HT (9 028.92 € TTC)
- ▲ Sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes du Pays de Redon, au titre des Fonds de Concours,

TOITURE DU BATIMENT COMMUNAL 31 RUE DE RENAC

Dans le bâtiment communal, sis au 31 rue de Renac, des fuites sur la toiture sont constatées, notamment lors de grosses averses avec du vent : les infiltrations de l'eau sont dues au fait que c'est un toit plat.

Le Maire donne connaissance du résultat de la consultation pour remédier à la situation. Les 2 offres reçues proposent 2 solutions différentes : l'entreprise LCB ne démonte rien et recouvre la toiture d'une membrane et l'entreprise Moison Couverture Sarl démonte la toiture existante et refait la toiture en modifiant la pente.

Mme Bréger s'interroge sur une éventuelle humidité de la laine de verre intérieure qui ne serait pas réglée par LCB. M. le Maire précise qu'une isolation est prévue. M. Déwimille ajoute que pour LCB, le devis est définitif ce qui peut ne pas être le cas pour Moison Couverture qui, en démontant la toiture, peut rencontrer des surprises.

Sur proposition de la commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

considérant que le bâtiment est déjà ancien et que la solution proposée par l'entreprise LCB a une durée de vie d'au moins 30 ans.

- Name Retient la proposition de l'entreprise LCB de Bain de Bretagne, de BAIN DE BRETAGNE, pour un montant de 24 940.70 € HT (29 928.84 € TTC), pour :
- une couverture en membrane PVC soudée (Sikaplan), avec isolation, posée sur bac acier existant isolant mousse de polyuréthane de 40,
- habillage rive et larmier, relevé d'étanchéité bande solin alu
- · dépose cheminée et évacuation
- ➤ Sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes du Pays de Redon, au titre des Fonds de Concours,

BATIMENT COMMUNAL DES SERVICES TECHNIQUES - CHENEAU METALLIQUE

M. Eugène Plessis, intéressé à l'affaire, se retire pour le vote.

Le chéneau métallique sur la toiture du bâtiment communal occupé par les services techniques a besoin d'être changé. Sur proposition de la commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Name Retient la proposition de l'entreprise Moison Couverture Sarl, de MESSAC (agréée pour le désamiantage), associée à la société Sarl BDN, de LOHEAC, pour un total de 17 352.60 € HT (20 823.12 € TTC), pour le changement du chéneau métallique sur le bâtiment communal des services techniques : 13 746.20 € HT pour l'entreprise Moison Couverture et 3 606.40 € HT pour l'entreprise BDN.
- ➤ Sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes du Pays de Redon, au titre des Fonds de Concours,

SERVICES TECHNIQUES – ACHAT DE MATERIEL

Sur proposition de la commission Bâtiments, Voirie, Urbanisme, Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les devis suivants :

- Dubourg SAS, de Redon (35), pour une balayeuse : 4 795 € HT (5 754 € TTC)
- Kabélis, de Plouigneau (29), pour un arroseur terrain :
 1 500 € HT (1 800 € TTC)
- Sofibac, de Cesson-Sévigné (35) pour un aspirateur eau et poussière et une ponceuse excentrique : 668.18 € HT (801.82 € TTC)

ASSOCIATIONS - SUBVENTIONS 2016

Sur proposition de la Commission des Affaires Scolaires, Sports, Vie Associative, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ Vote, pour l'année 2016, les subventions suivantes :

Nom de l'Association	Montant 2016 Proposé	Montant 2016 voté	Observation
Amicale Laïque Langon	450.00 €	450.00€	
Espérance de Langon	-	-	
ARCADES	1500.00€	1500.00€	
ARCADES-Exposition d'Art	1500.00€	1500.00€	
Association J'VA Ti2	900.00€	900.00€	dont 500 € de démarrage
Comité des fêtes Langon	1600.00€	1600.00€	Į ,
OCCE Ecole Privée Langon	1511.55 €	1511.55€	56.5 èl x 22.73 €
A.E.P.E.C. Ecole Privé Langon	1204.69€	1204.69€	53èl x 22.73 €
A.C.C.A Langon	150.00 €	150.00 €	
Comice Agricole Canton Redon	500.00€	500.00€	
Le temps de Vivre-Hôpital Gd Fougeray	300.00 €	300.00€	
Assoc. Maires D'I-et-V	572.52€	572.52€	
Communes patrimoine rural (1.5 €/hab)	2211.00 €	2211.00 €	
TOTAL	12399.76€	12399.76€	

Intéressées à l'affaire, Mmes Pasquale Bréger et Eve Gaulin se retirent et ne prennent pas part au vote de la subvention à l'association J'Va Ti 2.

Mme Bréger, ayant pouvoir pour M. Binet et à ce titre, vote la subvention à J'Va Ti 2,

Mme Gaulin s'abstient pour la subvention pour le Comice Agricole du Canton de Redon.

Les autres subventions sont votées à l'unanimité.

PRET DE MATERIEL AUX ASSOCIATIONS - CAUTION

Du matériel (tentes, panneaux et grilles d'exposition...) a été acheté pour un montant de 11 732.65 €. Il doit être prêté gratuitement aux associations de la Commune. Sur proposition de Mme Bréger et de la Commission des Affaires Scolaires, Sports, Vie Associative, le Conseil Municipal. à l'unanimité :

- ▶ Décide de passer une convention à l'année pour chaque association empruntant du matériel (avec un avenant à chaque utilisation),
- ➤ Fixe la caution à un forfait de 800 €, valable toute l'année quel que soit le matériel mis à disposition : sono, tentes de réception, panneaux d'exposition...

BUDGET GLOBAL 2016 – DECISION MODI-FICATIVE N° 1

Le Maire rappelle que, le 5 Juin 2014, le Conseil Municipal a autorisé le recrutement d'un agent en renfort aux Services Techniques, lorsque le besoin s'en fait sentir. Cette année, il n'a pas été possible de recruter un agent en direct, il a donc été fait appel au service de remplacement du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine. Il y a lieu de modifier le budget en conséquence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du recours au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour le renfort aux Services Techniques, et, pour le Budget Global 2016, vote la décision modificative suivante :

DEPENSES de Fonctionnement :

Art. 64131 – Rémunération principale, non titulaires - 15 000.00 € Art. 6218 – Autre personnel extérieur au service.....+ 15 000.00 €

PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENTS DE GRADE - TABLEAU DU PERSONNEL

Deux agents peuvent prétendre à un avancement de grade au 1er janvier 2016 :

- 1 promotion du grade d'adjoint administratif principal 2ème classe au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe.
- 1 promotion du grade d'ATSEM 1ère classe au grade d'ATSEM Principal 2ème classe.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (Mme Gaulin et 2 pour Mme Bréger) :

- ▶ Valide la promotion, au 1er Janvier 2016, des 2 agents ci-dessus.
- ➤ Adopte le nouveau tableau des emplois communaux.

■ VISITE DE LA CHAPELLE STE AGATHE – CREATION D'UN POSTE

Dans le cadre de l'animation touristique, comme en 2015, un emploi pourrait être créé pour assurer les visites de la Chapelle Ste Agathe, 2h/jour, du lundi au vendredi, du 1er au 28 août. Il précise que l'association Arcades s'est engagée à assurer les visites les week-ends.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter un agent pour assurer les visites de la Chapelle Ste Agathe, 2h/j, du lundi au vendredi, du 1er au 28 août 2016, ainsi qu'à l'avenir, chaque année, dans les mêmes conditions. L'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 297,

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

M. le Maire et M. Couanault, 1er Adjoint, présentent au Conseil Municipal le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui peut s'apparenter un « mini plan ORSEC ».

La Commune de Langon, comprise dans le Plan de Prévention du Risque Inondations (PPRI) et couverte par de nombreux bois et forêts, a l'obligation d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde. Il peut revenir au Préfet de prendre la direction des opérations de secours (pour un accident ferroviaire par exemple) mais pour certains évènements (inondations, incendie...), il appartient au Maire de les organiser.

Dans le PCS, il convient d'identifier et d'organiser par anticipation les principales fonctions et missions. Il identifie les personnes vulnérables et/ou isolées, les maisons isolées, les entreprises à risque... Il organise la mobilisation des ressources de la commune : élus, personnels, bénévoles, bonnes volontés, matériels, équipements...

M. Couanault demande si des conseillers municipaux, pour quelque raison que ce soit, ne souhaitent pas être intégrés dans le PCS. Aucun ne se manifeste.

Finances Communales

(Compte Administratif 2015/Budget Prévisionnel 2016)

Résultats de 2015 :

Dépenses de fonctionnement

Le plus gros poste de dépenses de fonctionnement correspond aux dépenses de personnel : 398 193.68 € pour l'année, soit 46 % sur un total de dépenses de fonctionnement de 872 577.99 €. On enregistre une augmentation de 7.96 % d'augmentation par rapport à 2014 et 11% par rapport à 2013, essentiellement due à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Viennent ensuite les charges à caractère général pour 264 873.87 € (fluides, repas cantine, fournitures, entretien matériel, bâtiments, réseaux, assurances...), quasiment identiques à 2014.

Les charges de gestion courante représentent 162 853.11 € pour, les participations au service départemental d'incendie et de secours, aux syndicats, à l'école privée, les subventions aux associations, les indemnités de fonction... Elles sont en baisse de 24.14 % par rapport à 2014. Cette baisse s'explique, en grande partie, par la prise en charge en 2014, du déficit de 63 720.91 € du budget du lotissement du Tumulus.

Le paiement des intérêts des emprunts se montent à 41 302.62 €.

Recettes de fonctionnement

La plus grosse part des recettes provient du produit des impôts et taxes pour 638 694.23 €,

Viennent ensuite, les dotations et participations pour 406 953.22 €, les produits des services pour 87 154.25 €, les loyers pour 35 539.38 €, les remboursements de charges de personnel pour 7 440.41 €.

La dette de la commune au 1er Janvier 2016 est de 872 185.90 €. La Capacité d'Autofinancement Brut est de 308 480 € : il faudrait 2.83 années à la Commune pour rembourser sa dette (en dessous de 8 années, pas d'inquiétude).

Grenouilles qui croassent le jour, pluie avant trois jours

Investissement 2015

Sur un total de dépenses d'investissement de 582 232.53 € :

- 417 114.86 € ont été consacrés aux travaux de l'église.
- 54 765.30 € à la modernisation de la voirie,
- 33 753.60 € à l'installation des jeux pour enfants sur la zone de loisirs,
- 13 856.79 € en acquisition de matériel,
- 2 686.87 € pour l'acquisition d'ouvrages pour la Médiathèque
- 5 583.55 € pour des dépenses diverses (Révision du PLU, Site Internet, travaux dans les bâtiments, accès sécurisés rue de Renac).

Enfin, le remboursement du capital des emprunts a été de 54 471.56 €.

Ces travaux ont été financés par des subventions (324 863.27 €), du remboursement de TVA (91 247 €), du produit de la Taxe d'Aménagement (3 402.21 €) et 393 700 € proviennent de la section de fonctionnement.

Pour 2016, les prévisions s'établissent, pour l'investissement à 1 773 336.88 € en dépenses et en recettes. Travaux prévus :

- l'église pour 680 936 €,
- l'accès sécurisé rue de Renac pour 612 000 €,
- les travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux pour 70 000 €,
- la modernisation de voirie pour 90 000 €,
- la révision du PLU pour 42 000 €,
- les travaux dans les bâtiments pour 120 000 €,
- l'acquisition de matériel pour 89 000 €,
- l'acquisition d'ouvrages pour la Médiathèque pour 3 000 €
- le site Internet pour 8 000 €.

Le remboursement du capital des emprunts représente quant à lui 58 400.88 €.

Ces dépenses seront financées par des subventions à hauteur de 419 091 € (essentiellement pour l'église), le remboursement de TVA de 83 000 €, la reprise des antérieurs pour 865 445.88 €. Enfin 404 000 € sont prélevés sur la section de fonctionnement pour financer les investissements.

- Pour le fonctionnement : 1 612 528.61 € sont inscrits en dépenses et en recettes.

Finances - Résultats 2015

· FONCTIONNEMENT·

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant	Libellé	Montant	
Charges à caractère général	264 873,87 €	Excédent fonction.reporté au 31,12,2014	265 971,72 €	
Charges de personnel	398 193,68 €	Atténuation de charges	7 440,41 €	
Charges de gestion courante	162 853,11 €	Produits gestion courante	87 154,25 €	
Charges financières	41 302,62 €	Impôts et taxes	638 694,23 €	
Charges exceptionnelles	4 995,71 €	Dotations et participations	406 953,22 €	
Dotations aux amortissements	280,00 €	Autres produits gest°courante	35 539,38 €	
Atténuation de produits	79,00 €	Produits exceptionnels	1 475,93 €	
		Produits financiers	0,46 €	
TOTAL	872 577,99 €	TOTAL	1 443 229,60 €	

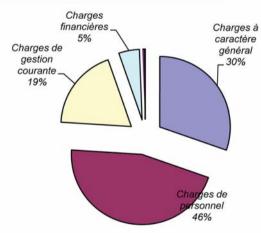
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 : 304 679,89 € (1 443 229,60€ - 265 972,72 - 872 577,99 €)

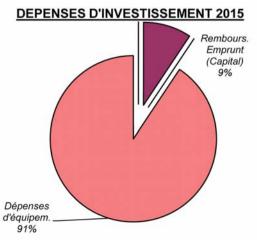
· INVESTISSEMENT.

DEPENSE	S	RECETTES		
Libellé Montant		Libellé	Montant	
Déficit d'investis.reporté		Excédent d'investis.reporté au 31,12,2014	634 185,93 €	
Rembours. Emprunt (Capital)	54 471,56 €	Dotations, fonds divers	94 649,21 €	
Dépôt/Cautionnem. reçus	0,00€	Subventions d'investis.	324 863,27 €	
Dif./réalisat° d'immob.		Excédent de fonctiont capitalisé	393 700,00 €	
Frais études/recherches		Dépôts-cautionnements	.01	
Dépenses d'équipement	527 760,97 €	Amortissem.frais études	280,00€	
TOTAL	582 232,53 €	TOTAL	1 447 678,41 €	

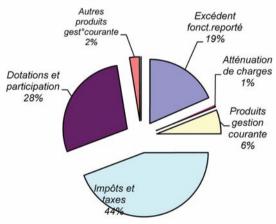
Excédent d'investissement de l'exercice 2015 : 231 259,95 € (1 447 678,41€ - 634 185,93 € - 582 232,53 €)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015

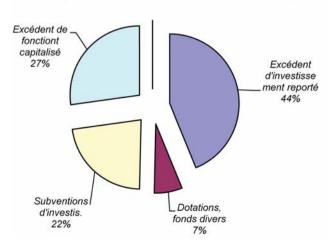




RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015



Informations

■ Vacances scolaires - Accueil de loisirs



L'accueil de loisirs organisé par la Commune propose des activités pour les enfants à partir de 3 ans jusqu'à 11 ans, pendant les vacances scolaires d'automne (Toussaint), d'hiver (Février), de printemps (Avril) et d'été (Juillet).

Pour cet été du 6 au 29 Juillet, le centre de loisirs a pour thème « Voyage en mer ». Au programme, fabrication de nœuds marins, atelier sel coloré, fabrication d'un poisson arc en ciel, atelier cuisine, plâtre, et aussi piscine à Redon, poney, escalade... Des sorties sont également prévues :

- ▲ A la ferme du Monde à Carentoir
- ▲ Au zoo de Branféré

Dominique et son équipe auront à cœur d'amuser tout leur petit monde pour leur faire passer d'agréables moments.

L'accueil se fait, dans les locaux de l'école St Marcellin Champagnat, dès 7h30 et jusqu'à 18h30. Les activités se déroulent de 9h à 17h.



Opération « Argent de Poche »

Une nouvelle semaine a été organisée pendant les vacances d'Avril. Encadrées par les agents des services



techniques, 4 jeunes filles y ont participé : paillage, arrachage de mauvaises herbes... Elles ont reçu 75 € chacune.

Rappel : pour pouvoir participer, les jeunes intéressés doivent s'inscrire en Mairie. Conditions :

- Habiter Langon
- Avoir plus de 16 ans et 1 jour et moins de 18 ans moins 1 jour.



De gauche à droite : Gilles Couanault, 1er Adjoint, Clara Dagnaud, Moranne Debray, Colinne Chaigneau, Laura Couanault, Alexandra Mesnil, Adjointe, Hervé Gauvin et Jean-Marie Tressel, agents communaux

Formation BAFA pour des agents communaux

3 agents communaux ont accepté de suivre la formation BAFA territorialisée (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), organisée en partenariat entre la Commune de Langon et la Commune de Pipriac.



Industries du futur, le Pays de Redon se mobilise et investit

Un nouveau Centre de Formation s'installe à Saint-Nicolas-de-Redon

C'est en septembre prochain que s'ouvre un Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie (CFAI) - Spécialité Technologies des Matériaux à Saint-Nicolas-de-Redon.

Porté par l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie, soutenu et appuyé par la Communauté de Communes du Pays de Redon, ce projet, qui rassemble aussi les entreprises de la filière, fait l'objet d'un partenariat interrégional, d'un agrément national et d'une aide financière conséquente au titre des Programmes d'Investissement d'Avenir, programme d'investissement porté par l'Etat.

Ce centre va permettre à des jeunes du Pays de Redon et d'ailleurs bien évidemment, de se former sur des métiers offrant de très nombreux débouchés dans des filières porteuses, telles que l'aéronautique, le nautisme, les énergies marines renouvelables, l'électronique...

Pour cette année de lancement, deux formations en alternance, gratuites et rémunérées s'adressant aux jeunes de 16 à 26 ans, vont y être ouvertes pour 30 jeunes :

- Un BAC PRO Traitement de surfaces, pour devenir Opérateur, Conducteur de ligne,...
- Un BTS Traitement des matériaux, pour devenir Technicien d'analyses chimiques, Technicien de méthodes, Technicien qualité,...

Des métiers techniques, concernant les technologies des matériaux, très recherchés par les entreprises.

Le Pays de Redon est désormais identifié comme territoire de développement et de formation de salariés dans les industries du futur ; il s'inscrit dans des parcours de formation et d'insertion professionnelle d'avenir.

Voir affiche en dernière page du présent bulletin.

Informations - économie

AsteelFlash, un groupe en pleine croissance



AsteelFlash Atlantique à Langon investit 1,3M € pour supporter sa croissance.

Le Groupe AsteelFlash (5500 personnes, 18 sites Industriels au monde sur 4 Continents pour 780M\$ de CA) investit 1,3M € sur son site de AsteelFlash Atlantique à Langon. Après 5% de croissance en 2015 AsteelFlash Atlantique anticipe une croissance de 8% en 2016 (largement confirmé par la clôture de son premier trimestre).

Une extension des bâtiments de 300m² est en cours pour Septembre 2016 ainsi que l'intégration de nouveaux équipements de haute technologie.

AsteelFlash Atlantique en tant qu'intégrateur adresse les marchés Mil/Aéro, Data Processing et Industriel au travers de son personnel hautement qualifié et de ses process Technologiques et de pointes.

Le groupe emploie 5 500 personnes dont 300 sur le site de Langon.

Michel Tohier, Directeur d'Etablissement

Nouvelle activité à la Jaunais – Communiqué de la CCPR

Le Groupe Denis-Matériaux implante une activité de fabrication à Langon, dans les bâtiments occupés précédemment par la Société Hardy-Roux.

Le 31 Octobre 2015, la société Hardy-Roux Développement fermait ses portes à Langon, suite à une procédure de liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce. 74 salariés étaient touchés par les licenciements qui en découlaient. Une procédure de reclassement était amorcée à la diligence des services de l'Etat et notamment de Monsieur le Sous-Préfet de Redon.

De son côté la Communauté de Communes devait reprendre en gestion un bien immobilier conséquent qu'elle avait acquis en 2013 pour favoriser le maintien en activité de l'entreprise Hardy-Roux Développement.

Il y a quelques mois, Jean-François Mary, Président de la Communauté de Communes du Pays de Redon (CCPR), s'exprimait ainsi à la suite de la fermeture du site : « Nous serons très attentifs aux développements de ce dossier et nous appuierons toutes les volontés qui pourront se manifester au cours des prochains jours ou des prochaines semaines. Mobilisant toutes nos forces, nous engageons dès à présent le dialogue avec tous ceux qui pourront contribuer à notre développement économique, pour examiner les

meilleures hypothèses de reprise à court et moyen termes. »

Trois mois plus tard le repreneur du site a été trouvé ; un protocole d'accord a été signé le vendredi 12 février par Jean-François Mary, Président de la CCPR, avec la Société Denis-Matériaux, dirigée par Rachel Denis-Lucas et Renan Denis. Ce protocole d'accord comprend un bail commercial d'une durée de deux ans et un compromis de vente à intervenir à l'issue.

L'entreprise familiale Denis-Matériaux est un fleuron de l'économie locale et régionale, constituée de 31 sites répartis sur 6 départements ; elle emploie au total environ 450 salariés. Son activité concerne à la fois la production et le négoce et couvre tous les métiers de la construction :gros œuvre, couverture, bois, isolation, menuiserie, parquet carrelage, outillage, bricolage, aménagement extérieur...

Le groupe Denis-Matériaux confirme ainsi : « Nous étions à la recherche d'un site industriel où nous pourrions regrouper et développer nos activités de transformation de bois, et notamment de fabrication de produits lamellés-collés largement utilisés dans le cadre des bâtiments industriels et agricoles. Nous avons choisi le bâtiment de Langon, qui nous a été proposé par la CCPR, car il présente des atouts en termes de localisation, de qualité de construction... et il est situé sur un territoire où se trouve indéniablement des compétences professionnelles dans les métiers du bois et de l'agencement. »

Jean-François Mary, Président de la CCPR, « se félicite de cette issue qui donne une nouvelle perspective d'avenir au site de Langon. L'histoire industrielle de Langon se perpétue et elle conforte celle de la CCPR; le dialogue entre la CCPR, le Maire de Langon et les dirigeants de la Société Denis-Matériaux a été exemplaire; notre force c'est d'être réactifs. »

« A l'écoute des besoins des entreprises et des investisseurs », le Président de la CCPR « souhaite que d'autres initiatives se manifestent au cours des prochains mois pour renforcer la dynamique économique du Pays de Redon, qui possède déjà un tissu industriel dense et de belles filières de formation ; celles-ci vont s'enrichir et se développer considérablement au cours des prochains mois (électronique, traitement de surface et des matériaux) ; il y a ici des opportunités foncières et immobilières de nature à séduire des partenaires, tant à proximité de Redon que dans les communes voisines ou plus distantes ; le cas de Langon en témoigne ».

Jean-François Mary, Président de la Communauté de Communes Du Pays de Redon

Urbanisme autorisations à demander

Pour un projet de construction, d'aménagement, de déboisement..., il existe plusieurs types d'autorisation qui vous permettent de vérifier que votre projet respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

Le certificat d'urbanisme opérationnel (ou CUb) :

avant de l'engager, vous permet de vérifier si votre projet est réalisable.

Le permis de construire, pour :

- ➤ Construction d'une emprise au sol supérieure à 20 m²,
- ➤ Travaux qui modifient les structures porteuses et, en cas de changement de destination, si les travaux modifient la façade du bâtiment,
- ➤ Piscine si le bassin est supérieur à 100 m², ou quelle que soit la surface du bassin, si la hauteur de l'abri est supérieure à 1.80 m.

La déclaration préalable, pour :

- ➤ Constructions d'une surface comprise entre 5 m² et 20 m² d'emprise au sol (garage, abri de jardin...),
- ➤ Travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment existant (modification d'ouvertures, nouvelle couleur de façade, pose d'une fenêtre de toit, d'antenne parabolique, de climatiseur, de panneaux photovoltaïques...),

- ► Installations extérieures (terrasse surélevée de plus de 60 cm...).
- ➤ Piscines d'une surface de bassin comprise entre 10 et 100 m².
- ➤ Changement de destination d'un local (transformation d'un local commercial en habitation...),
- ➤ Clôtures (sauf pour les clôtures nécessaires à l'activité agricole).

L'Etat ayant mis un terme au service gratuit qu'il proposait aux Communes pour l'instruction des demandes d'urbanisme, celle-ci a été confiée à la Communauté de Communes du Pays de Redon, depuis le 1er Juillet 2015. Toutefois, l'occupation du sol est une compétence du Maire qui délivre les autorisations après avis du service instructeur.

Dans tous les cas, si vous envisagez de réaliser des travaux, il est plus prudent de vous renseigner en Mairie (tél. 02.99.08.76.55).

Le déboisement – Le déboisement (abattage d'arbres) sur une parcelle, classée en EBC (Espace Boisé Classé) au Plan Local d'Urbanisme, est réglementé. Se renseigner en Mairie.

ECOLE Léo Ferré

Si on savait ce que l'ail vaut, on en planterait des journaux.



Le 24 mars, Nous avons participé à « la grande lessive »,une manifestation plastique sur le thème « faire bouger les lignes » qui se déroule dans différents lieux dans le monde entier le même jour!

Le jeudi 12 mai, la classe de CM1-CM2 est allée découvrir une île anglophone : Jersey! Cette grande journée a offert beaucoup de premières fois à la plupart des élèves : passage à la douane, traversée en bateau, immersion totale dans la culture et la langue anglaise. Ils ont pu apprécier le traditionnel petit déjeuner anglais : the english breakfast !!



Puis, ils ont été charmés par un marché couvert typiquement "british". Ils ont également découvert la côté Sud de l'île. le sens de circulation des véhicules...

Autre moment très apprécié : le shopping! Ils ont ainsi parlé anglais et ont payé avec la monnaie anglaise.

Petit goûter sur la plage, puis retour à la gare maritime tous bien fatigués, mais ravis de cette journée exceptionnelle!

ECOLE Léo Ferré



Le 24 mars, Nous avons participé à « la grande lessive »,une manifestation plastique sur le thème « faire bouger les lignes » qui se déroule dans différents lieux dans le monde entier le même jour !



Le jeudi 12 mai, la classe de CM1-CM2 est allée découvrir une île anglophone : Jersey! Cette grande journée a offert beaucoup de premières fois à la plupart des élèves : passage à la douane, traversée en bateau, immersion totale dans la culture et la langue anglaise.



Ils ont pu apprécier le traditionnel petit déjeuner anglais : the english breakfast !!

Puis, ils ont été charmé par un marché couvert typiquement "british". Ils ont également découvert la côté Sud de l'île, le sens de circulation des véhicules...



Vie Associative

■ Club des Ajoncs d'Or



Club-repas-26-mai-2016

La salle des fêtes de Langon affichait « complet » le 26 mai dernier pour le repas de cochon grillé avec animations : accordéoniste, contou et disou, chants et après-midi dansant le TOUT initié par les responsables du Club.

Ce sont plus de deux cents personnes qui avaient répondu « présentes » pour cette rencontre et qui ont participé aux repas et distractions. Le service du repas, qui a régalé deux cents personnes, était assuré par les membres du bureau auxquels s'étaient joints des bénévoles, aide précieuse et appréciée de TOUS.



Le Maire avait tenu à être présent pour encourager le club à continuer dans cette voie du partage, de la convivialité et de la solidarité

On a dansé jusqu'à 18 H en toute sérénité à la salle des fêtes sur la lande personne n'a été changé en pierre comme dans la légende d'autrefois...

A noter que le Club reste ouvert tout l'été.



ARCADES, PATRIMOINE, ART ET CULTURE

Assemblée générale du 23 janvier 2016

Rappel des 3 grands axes de notre activité :

Recenser et promouvoir notre patrimoine, diffuser nos connaissances et organiser des événements artistiques, culturels et festifs.

Arcades poursuit son chemin et concilie fidélité à sa démarche initiale, qui est axée sur l'histoire, le patrimoine, les arts et la culture et s'ouvre sur de nouveaux horizons comme la généalogie.

Un nouveau logo voit le jour, un "A" avec quelques entrelacs qui lui donne un « air » Breton et une double arcade qui fait un pont entre l'association et les langonnais.

L 'association a vu son effectif augmenter et compte actuellement vingt-sept adhérents. Cette progression est due aux ateliers de généalogie mis en place ainsi qu'à l'arrivée de nouveaux habitants sur la commune.

Le montant des cotisations reste inchangé soit 15 € l'adhésion individuelle, 20€ la cotisation couple et 20 € et plus pour les membres bienfaiteurs.

La cotisation annuelle pour les ateliers de généalogie est de 10 €.

Les ateliers de généalogie sont ouverts à tous, initiés ou néophytes le 1er mercredi et le 3ème samedi de chaque mois sauf pendant le mois d'août.

Lors de cette assemblée, Danielle Escolan, Présidente et Minou Le Roux, Trésorière ont été reconduites dans leur fonction. François Lefebvre a été élu Secrétaire.

Prochainement:

La 33ème édition des Journées européennes du patrimoine aura lieu les 17 et 18 septembre prochain.

En France, les Journées européennes du patrimoine sont organisées par le ministère de la Culture et de la Communication. Placées sous le patronage du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, elles reçoivent le concours des propriétaires publics et privés de monuments historiques comme à Langon où la chapelle Ste Agathe est la propriété de la commune.

- Pour ces journées les visites commentées de ce bâtiment seront assurées par les bénévoles d'Arcades de 14h 30 à 18h
- Et au local de l'association seront présentés des arbres généalogiques de famille de Langon

Sortie annuelle « cueillette et dégustation champignons » :

- Date à fixer ; fin octobre-début novembre.

TOURISME A LANGON

Afin de mieux assurer la saison touristique, la municipalité



a renouvelé l'emploi à temps partiel initié l'année dernière durant le mois d'aout pour assurer les visites de la chapelle en semaine, les bénévoles d'Arcades assureront les visites du weekend et les visites du mois de juillet comme ils le font sur les autres mois de l'année.

Un nouveau panneau à la chapelle Ste Agathe et un document touristique « Bienvenue à Langon » ont été élaborés par un groupe de travail formé par quatre membres de l'association : Danielle Escolan, Minou Le Roux, Micheline Lefebvre et mis en page par François Lefebvre. Les touristes mais aussi les Langonnais trouveront dans ce dépliant tous les renseignements utiles à une visite découverte de notre village, du bourg et de ses environs.

Ce document (disponible à la mairie et dans les commerces), le panneau explicatif et le logo « Monument historique » ont été financés par la mairie de Langon.

Des panneaux explicatifs sur la voie romaine et sur les sites mégalithiques sont en cours de réalisation et permettront, une fois installés, de mieux renseigner et accueillir les visiteurs.

FÊTE DU PRINTEMPS

L'association J'VATI2 organisatrice de l'événement nous avait demandé d'assurer les visites commentées de la Chapelle Ste Agathe, ouverte tout l'après-midi pour l'occasion.

Le bourg était en fête!

Ce fut un flux incessant, des Langonnais ravis de retrouver Vénus, des jeunes avides de découvrir l'histoire de ce vieux bâtiment, des rencontres ininterrompues, des échanges, des retrouvailles parfois et toujours, pour tous cette même émotion devant cette fresque superbe, vieille de 2000 ans, pour tous une façon de se réapproprier ce patrimoine.

Très bel après-midi!

NETTOYAGE DE LA VOIE ROMAINE

Une affiche annonçait fièrement cet évènement dans tous les commerces de Langon et villages environnants. Le but était d'attirer des bénévoles pour nous aider dans notre opération annuelle de « nettoyage » de la voie romaine, objectif atteint. L'autre aspect était de faire prendre conscience aux Langonnais qu'il nous appartient le devoir





de conserver et d'entretenir ce joyau de notre patrimoine pour le transmettre à nos enfants : « Qui ne connait pas son

passé, ne peut connaitre son avenir ... »

Heureuse surprise en cette année 2016, vingt-cinq personnes, adultes et enfants, par une belle journée ensoleil-lée, ont donné un « coup de neuf » aux pierres romaines. ARCADES remercie sincèrement toutes les personnes présentes pour leur aide efficace et leur bonne humeur et un merci particulier à ceux qui venaient des communes environnantes et à notre ami langonnais venu de... Mont de Marsan... (Exprès peut-être ?).

Comme de coutume la journée était interrompue par le pique-nique traditionnel qui permet non seulement de se reposer un peu et de reprendre des forces mais aussi de partager un moment de convivialité et d'échange.

En 2017, avec vingt personnes de plus, notre voie romaine serait entièrement « propre comme un sous neuf », pensez-y et venez nous rejoindre!

Merci encore! Et surtout à l'année prochaine!



RENCONTRES SUR L'ART A LANGON

C'est un public de tous âges qui a visité l'exposition « Rencontres sur l'art à Langon », organisée par l'association Arcades, les 20, 21 et 22 mai. Une manifestation conviviale, présentant des œuvres de qualité et des artistes très présents. La plupart d'entre eux ont pratiqué leur art devant le public.

Les enfants des deux écoles langonnaises ont visité l'exposition par petits groupes tout au long de la journée du vendredi, très curieux et intéressés par le dialogue avec les artistes. Deux classes ont participé à des ateliers animés par le sculpteur Melen Gibout. Certains ont amené leurs parents les jours suivants.

Nos ainés de la résidence les Hortensias ont eux aussi

apprécié la visite guidée.

Une chose est sûre, à Langon on aime l'art et l'exposition était bienvenue!

Onze artistes, Langonnais ou habitant la région, professionnels ou amateurs de haut niveau, présentaient leur travail en sculpture, peinture, photographie, céramique.

Pour toucher un large public, nous

avions invité des artistes aux styles et techniques différents, accessibles à tous, avec une vraie démarche personnelle, parfois audacieuse.

L'occasion de se laisser surprendre et toucher par différentes formes de la beauté, de partager des émotions, d'entrouvrir des portes. Un peu plus de poésie, d'harmonie, de fantaisie et de vraies rencontres dans un monde troublé.

Beaucoup d'émotion devant les belles dames sculptées par Ray Boterf, dont la maitrise a impressionné.

Envie de toucher les œuvres de Melen Gibout, aux courbes pleines de force et de sérénité.

Curiosité face aux formes étonnantes et aux matériaux contrastés de Vincent Brodin.

Joie et générosité des couleurs vives peintes par Monette Perrier :

Interrogation devant les scènes très composées, peintes par Martin Wallace, qui nous confrontent au mystère de l'autre.

Finesse et (peut-être) apparente fragilité de la terre devenue aérienne avec Eva Filizar.

La terre encore, que Daniel Dayot traite à la fantasque pour en extraire une poésie loufoque. Terre toujours, devenue bestiaire, aux limites du réel, sous les doigts de Bruno Ronzier.

Au cœur de la matière, bois et schiste, les photos de Brigitte Waquez nous entrainent à regarder autrement.

Les personnages légers de Stéphanie Galodé dessinent à l'encre des bribes d'histoires, invitations à inventer une suite. Enfin, les photos de Michel Togna reliaient la beauté des œuvres exposées à celle des paysages langonnais.

L'Association Arcades remercie chaleureusement la municipalité qui a rendu possible l'exposition « Rencontres sur l'art à Langon » par son soutien financier et logistique.





Nous remercions tout particulièrement Monsieur le Maire, qui a su voir la dimension sociale et la valeur culturelle du projet et l'a soutenu dès le début.

Nous remercions Monsieur Gilles Couanault et Madame Maryvonne Gauvin, adjoints, pour leur disponibilité avant et pendant l'exposition; les services techniques pour leur efficacité; lan Dunnet et Sun qui ont animé la soirée concert du samedi soir; l'association J'va t'2, qui a proposé un salon de thé très apprécié ainsi que tous les bénévoles qui ont prêté du matériel, transporté, installé, hébergé, restauré...

Trois journées mémorables pour une belle exposition, un public conquis, des artistes très investis, une entraide et de belles rencontres.

À suivre donc!...

ARCADES: SORTIE CHAMPIGNONS

29 octobre 2016

Cueillette en matinée suivi d'une dégustation et collation au local de l'association. Rendez-vous : 8h30 Place de l'église Inscription à la dégustation et collation auprès de l'association : 02 9908 63 93 - Tarif : 4 euros.

■ Comité des Fêtes

LOTO:



Le 19 mars s'est déroulé le Super Loto à la Salle Polyvalente, organisé par le Comité des Fêtes.

Animé par m. Tostivin, le public est venu nombreux. Satisfait de cette soirée, le Comité des Fêtes renouvelle son Super Loto le 05 février 2017.

PECHE



Dimanche 1er mai, le Comité des Fêtes a organisé son concours de pêche à la truite où 76 pêcheurs ont répondu présents.

Vainqueurs dans:

Catégorie adultes : 1er Cyril Rouleau- 2ème Jean-Michel

Bassin- 3ème Christian Delome.

Catégorie féminines: 1 ère Nolwen Hougron- 2ème Chantal Houitte- 3 ème Mme Bégouin

Catégorie enfants: 1 er Mathias Lemaire- 2ème Lucas De Martelaere- 3ème Agathe Gauvin-

Après la remise des prix, un cochon grillé cuisiné par Alex, a régalé de nombreux convives.

Le Président tient à remercier le propriétaire de l'étang ainsi que tous les bénévoles pour le bon déroulement de cette belle journée.

Chapelle Saint Joseph



La traditionnelle kermesse autour de la Chapelle St Joseph a eu lieu le 10 avril dernier. De nombreux fidèles ont assisté à la messe dite par le Père René Laillé. A la sortie, les bénévoles avaient dressé les tables où l'on pouvait s'offrir café, gâteaux, crèpes, galettes-saucisses... Une prière à la chapelle et des jeux ont animé l'après-midi. En soirée, le tirage de la tombola a permis de faire de nombreux gagnants. Les trois premiers gros lots ont été remportés par Kévin GEFFLOT de Renac, Maël BAGOT et Jean-Paul GUERIN de Langon. Cette édition est à nouveau une réussite, puisque les bénéfices sont très satisfaisants et permettent de faire des dons à chaque école de Langon ainsi qu'à la paroisse.

Association J'Va Ti 2

Jeudi de l'Ascension a eu lieu la 1ère édition d'un Marché de Printemps à Langon, organisé par l'Association J'VA TI 2.



Le soleil était au rendez-vous et environ 400 personnes sont passées tout au long de la journée.



Une quinzaine d'exposants contents de leur vente, un atelier poterie et un atelier rempotage de fleurs pour les enfants, une ballade en Torpédo avec Pascal, et un tour sur l'eau avec Didier. De son côté, l'association Arcades a assuré de nombreuses visites gratuites de la Chapelle Saint-Agathe. Côté restauration, étaient proposés aux visiteurs des frites, du poulet basquaise et des crêpes.

Les Musiciens de Fil de Nerfs et de Scandal Hornet ont clôturé cette journée animée.

Un bilan plutôt positif pour une première ! Et un grand merci à tous ceux qui y ont participé.

Dès le mois de novembre, nous reprendrons la réalisation

des sapins de Noël. Cette année, un atelier d'aide à la fabrication sera mis en place.

Et pour clôturer l'année, la 2ème édition du Marché de Noël nocturne aura lieu le vendredi 16 décembre.



Buse planant, beau temps

En juillet, fancille au poisnet.

Etat Civil

En application de l'article 9 du Code Civil relatif au respect de la vie privée de chacun, seuls peuvent figurer sur le bulletin communal :

- ⇒ la naissance des enfants dont les parents en ont expressément et par écrit donné l'autorisation.
- le mariage dont les époux ont signé une autorisation.

Naissances - 12 naissances ont été enregistrées depuis le 02 Novembre 2015 :

- . 02/11/2015 Youna SILORET
- . 06/12/2015 Issa SOILIHI
- . 08/12/2015 Kenzo KAUFMANN
- . 17/12/2015 Maxence DEROCHE
- . 29/01/2016 Crystal LE COMTE
- . 15/02/2016 Anaëlle MEIGNEN
- . 15/03/2016 Elina NOURRISSON
- . 08/05/2016 Irys ROYER
- . 16/06/2016 Agathe GHEYSENS
- . 16/06/2016 Romane GHEYSENS

L'équipe municipale félicite les heureux parents

Mariage – 2 mariages ont été enregistrés :

- . 18/06/2016 Hervé BENAIN et Barbara DESTABLE
- . 25/06/2016 Alexis LECONTE et Emilie THOMAS

L'équipe municipale félicite les jeunes mariés

Décès - 13 décès ont été enregistrés depuis

le 09 Décembre 2015

- . **09/12/2015** Mme Maria-Thérèsa DROUSSENT, 49 ans, 5 Le Sionnais
- . 22/12/2015 Mr François PRÉVAIRE, 69 ans, 1 Le Vieux Bot
- . 14/01/2016 Mr Auguste GAUVIN, 82 ans, 20 La Glénais
- **28/01/2016 -** Mr Joseph GUIBERT, 88 ans, 9 Nourais à GRAND FOUGERAY
- . 11/02/2016 Mme Lionelle MOYSAN née PINCEMY, 70 ans, 3 La Cointais
- . **07/03/2016** Mr Yann POIRIER, 45 ans, 12 La Marquerais
- . 12/03/2016 Mr Claude JALLU, 59 ans, 20 rue Hameau de Plaisance
- . 20/03/2016 Mme Henriette URVOY née GERMAIN, 73 ans,
- 5 Rue des Demoiselles
- . **18/04/2016 -** Mme Ginette OUZIALA née SOUFFLEUX, 73 ans, 63 La Gare
- . 06/05/2016 Mr Jean-Claude PALUSSIERE, 80 ans, La Gare
- . 03/06/2016 Mr René ROYER, 91 ans, 32 rue de Renac
- . 25/06/2016 Mr Georges GOUSSIN, 65 ans, 17 Grande Rue
- . 03/07/2016 Mr François DANDÉ, 85 ans, 3 Bréheil

L'équipe municipale présente ses sincères condoléances aux familles

Attention aux arnaques – Message de la Gendarmerie

« Je tiens à vous sensibiliser sur un phénomène arrivant sur notre circonscription concernant des abus de la faiblesse ou de l'ignorance d'une personne démarchée pour la souscription d'un engagement.

Certains commerciaux peu scrupuleux profitent de la confusion des propriétaires, parfois mal informés, pour leur vendre des services de rénovation énergétique à des prix souvent exorbitants. Ils leur font signer des bons de commande et éventuellement des contrats de crédit pour des travaux de rénovation ou d'amélioration de l'habitat.

Le public visé par ces commerciaux est souvent des personnes âgées, isolées et fragilisées, mais pas uniquement. Ces commerciaux ciblent leurs potentielles victimes en fonction de leur prénom pouvant traduire un âge avancé (ex: Lucien, Robert, Yvette, Antoinette...).

La manière d'opérer de ces commerciaux est bien établie et connue :

- Prise de contact par téléphone ou directement pour un bilan thermique ou énergétique gratuit par un technicien, qui deviendra soi-disant payant très prochainement;
- Fausse information sur une obligation légale d'effectuer une étude ou des travaux d'isolation avant une certaine date sous peine d'être sanctionné par l'État (dans notre dossier du Grenelle de l'environnement ou Loi Ségolène Royale)
- Parfois se disant mandaté par la mairie ;
- Remise de documents présentés comme un simple dossier de candidature alors qu'il s'agit en réalité de bons de commande. Le consommateur n'ayant pas conscience d'être réellement engagé par sa signature, il ne pense même pas à utiliser son droit de rétractation;
- Mise en avant de montants d'économies d'énergie hypothétiques;
- Mise en avant d'aides diverses dont certaines existent comme le crédit d'impôt (mais sous plusieurs conditions parfois non remplies) mais d'autres hypothétiques : aides régionales, subventions européennes, et même des primes pouvant provenir d'enseignes de la distribution ;
- Montants exorbitants pour des prestations qui valent beaucoup moins cher chez un concurrent. Les prix étant libres, cela n'est pas illégal;

- Anti datage du bon de commande dans le but de réduire ou supprimer le délai de rétractation de 14 jours ;
- Prise de chèque d'acompte ou d'autorisation de prélèvement signé le jour même du démarchage (il ne doit y avoir aucun paiement pendant le délai de rétractation);
- Parfois recours à des menaces verbales pour exiger une signature, ou des excuses afin de repousser le droit de rétractation du consommateur dans le délai légal (délai de 14 jours certains contrats parlent encore de 7 jours, mais ce délai est passé à 14 jours depuis juin 2014);
- Exécution assez rapide des travaux quelques jours après signature, pendant le délai de rétractation et souvent par une autre entreprise inconnue du consommateur (si l'entreprise effectue les travaux pendant le délai de rétractation, elle le fait à ses risques car cela n'empêche pas la victime de se rétracter dans les 14 jours sauf si l'entreprise lui a fait signer une acceptation d'exécution anticipée) ;
- Parfois, il s'avère même que le démarcheur, après l'obtention de signature, ne remet pas de double du bon de commande ni de l'éventuel contrat de crédit, laissant le consommateur totalement démuni pour exercer son droit de rétractation, ne sachant même plus le nom ou l'adresse de l'entreprise ni ce qu'il a finalement signé.

Les auteurs actuellement connus de ces « arnaques commerciales » sont généralement des commerciaux d'entreprise dont le siège est situé dans un autre département. Dans notre enquête, dans le Calvados, il s'agit de Centre Thermique Habitat.

L'entreprise propose réellement des travaux et est une entreprise correcte. Ce sont les agissements de ses commerciaux (généralement poussés à la rentabilité) qui sont en cause.

Pouvez-vous sensibiliser l'ensemble de vos administrés sur les agissements de ces commerciaux, via le bulletin communal par exemple.

Si des personnes se font connaître auprès de la mairie comme étant victime des commerciaux de Centre Thermique Habitat, merci de les diriger vers nos services auprès du gendarme Alexandre BAYARD 02.99.43.70.13. »

Gendarme Alexandre BAYARD Gendarmerie de BAIN DE BRETAGNE

Environnement - Pesticides

■ Bientôt l'interdiction des pesticides pour les particuliers : Qu'est-ce qu'on attend pour passer au naturel ?

A partir du 1er janvier 2019, les particuliers ne pourront ni détenir, ni utiliser de pesticides chimiques de jardin. Ces produits qui ont un impact négatif sur notre santé et sur l'environnement devront donc être bannis des armoires des jardiniers amateurs.

Préparez-vous dès maintenant à jardiner au naturel ! Voici quelques règles de bases à connaître :

- L'aménagement de votre jardin : réduisez au maximum les espaces minéraux comme les cours gravillonnées. Cela fera moins d'espace à désherber.
- La couverture du sol : pour éviter que les herbes poussent et pour garder l'humidité, couvrez les sols avec des paillis organiques, des plantes couvre-sol ou des engrais verts
- L'entretien de la fertilité du sol : apportez régulièrement du compost, source d'humus ou des paillis organiques. Cela développera l'activité des vers de terre et des micro-organismes
- La rotation des cultures : pensez à faire tourner ! Au potager, ne cultivez pas les mêmes types de plantes au même endroit chaque année. Les ravageurs et les maladies sont souvent communs aux plantes de même famille.

La rotation évite la transmission.

- L'installation des plantes adaptées : les plantes rustiques, adaptées au climat et à la région seront moins sensibles que des plantes exotiques. Préférez également des variétés de plantes potagères moins sensibles aux maladies.
- Un environnement favorable à la biodiversité : installez des haies fleuries et champêtres tapissées de feuilles mortes, fleurs en toute saison, point d'eau permanent dans le jardin, abris à insectes.... Autant d'éléments qui vous permettront d'avoir un écosystème équilibré.

Plus d'informations et livrets pratiques sur le jardinage au naturel sur www.jardineraunaturel.org

Article rédigé par la Mce Maison de la consommation et de l'environnement – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org

La Commune montre l'exemple.

En 2014, elle a fait appel à PROXALIS pour établir un plan de désherbage dont le but est de mettre en place des techniques alternatives préventives et une gestion différenciée des espaces. Au 1er Janvier 2017, les agents des services techniques communaux n'utiliseront plus de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces communaux.

Environnement - Eau

■ Comment faire des économies d'eau ?

L'eau est très présente sur Terre, mais seulement 1% de cette eau est douce et liquide. Sur cette portion, en plus des besoins primordiaux des écosystèmes naturels, s'ajoute la demande croissante des hommes qui met en danger l'équilibre des milieux aquatiques. Afin d'atténuer le risque d'un déséquilibre entre la demande et la ressource disponible, les efforts d'économie doivent donc être une préoccupation quotidienne, pour la planète mais aussi pour votre budget! Comment réduire sa consommation d'eau?

Autrefois presque gratuite, l'eau constitue aujourd'hui un véritable poste de dépenses dans le budget des consommateurs. Il est pourtant possible d'économiser jusqu'à 30% de sa consommation quotidienne, si l'on respecte trois règles simples :

1 - Traquer les fuites

Les fuites sont souvent invisibles et pèsent lourd dans le budget : un robinet qui fuit au goutte à goutte c'est 11,50€ par mois, et pour une chasse d'eau, cela peut coûter jusqu'à 72€ par mois! Pour détecter des fuites, un moyen simple consiste à relever les numéros du compteur d'eau le soir avant de vous coucher, puis à nouveau le matin, avant toute utilisation d'eau. Si les chiffres ont changé, attention, vous avez une fuite!

2 - Adopter les bons réflexes

Quelques gestes simples peuvent contribuer à faire bais-

ser votre facture :

- Prendre des douches (d'une durée raisonnable) plutôt que des bains ;
- Couper l'eau pendant la vaisselle, le brossage des dents, le savonnage... ;
- Utiliser le lave-linge et le lave-vaisselle lorsqu'ils sont pleins ;
- Arroser votre jardin avec de l'eau de pluie de préférence et éviter d'arroser en cours de journée pour limiter l'évaporation.

3 - S'équiper en matériel hydro-économe

Il peut être intéressant d'équiper la maison d'appareils hydroéconomes, en particulier si ceux-ci représentent un faible investissement de départ et sont faciles à installer. En voici quelques exemples, utilisés par une famille de 4 personnes :

- **La douchette à débit limité** (de 15 à 40€) se visse à la place de l'ancien pommeau de douche (de 30 à 45€ d'économies par an) ;
- **Les éco-plaquettes** (de 10 à 30€) pour le réservoir des W.-C., second poste de consommation d'eau, (jusqu'à 24€ d'économies par an) ;
- Le mousseur pour mitigeur (de 5 à 10€) s'installe sur les robinets dans la salle de bain et la cuisine (économie de 6 à 9€ par an).

Pour plus d'infos : www.rennesecodo.org

Article rédigé par la Mce Maison de la consommation et de l'environnement – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org

En Bref - informations

■ Site Internet de la Commune

La Commission travaille actuellement sur le contenu du site. Les associations, les écoles ont été sollicitées pour présenter leurs activités. Toutes n'ont pas répondu. Les artisans et commerçants de la Commune peuvent également transmettre un article au secrétariat de la Mairie. Le site sera accessible au public très prochainement.

Services péri et extra scolaires Inscriptions

Les familles des enfants fréquentant les services péri et extra scolaires (cantine, garderie, mercredi après-midi, vacances scolaires) vont recevoir un dossier d'inscription qui est à retourner, complété et signé, au secrétariat de Mairie avant le 26 Août. Pour les familles nouvellement arrivées dans la Commune ou celles qui ne l'auraient pas reçu, le dossier est disponible et peut être retiré au secrétariat de la Mairie.



Cartes Nationales d'Identité

Les délais moyens d'obtention d'une Carte Nationale d'Identité sont de 11 semaines. Constatant que le Service CNI/Passeports de la Préfecture est lourdement impacté par de très nombreux appels téléphoniques émanant d'usagers, en demande de titres ou s'inquiétant de l'état d'avancement de la fabrication de leurs titres, la Préfecture demande aux usagers d'utiliser, exclusivement, la boîte fonctionnelle : cni-passeports@ille-et-vilaine.gouv.fr

Les services de la Préfecture veillent à ce que les intéressés aient une réponse, par ce canal, sur les heures travaillées et dans la journée.

■ Visites de la Chapelle Sainte-Agathe

La Commune renouvelle l'expérience d'août 2015. Pour les visites de la Chapelle Ste Agathe, une permanence sera assurée, du 1er au 28 août, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, entre 15h et 17h. L'Association Arcades s'est engagée à assurer les visites le week-end.

Bruits de voisinage

« Peut-être sanctionnée toute personne qui, dans un lieu public ou privé, est à l'origine de bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité. » Des bruits de tondeuse à gazon, de perceuse, de nettoyeur haute pression... sont autant de désagréments de voisinage. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, outil de percussion... sont interdits tous les jours de 20 heures à 8 heures. Ils ne sont pas non plus conseillés le dimanche et les jours fériés.

■ Règlement des litiges de consommation

Vous avez un différend avec un professionnel (fournisseur d'accès à Internet, opérateur de téléphonie mobile, fournisseur d'énergie, garagiste, commerçants, artisans, prestataire de services...), la Commission de Règlement des Litiges de Consommation (CRLC) d'Ille-et-Vilaine peut vous aider à le régler à l'amiable : elle intervient gratuitement et dans tout le département. La procédure est simple, rapide et facile d'accès. Il suffit d'adresser un courrier à CRLC 35 -48 bd Magenta 35000 RENNES – tél. 02.99.30.35.55. Renseignements sur : www.mce-info.org (rubrique « litiges »).

Quand reviendra la Saint-Henri, tu planteras ton céleri.

A VOS AGENDAS

JUILLET

- ⇒ 13 Juillet 2016, en soirée A Port de Roche, Feu d'artifice
- ⇒ 14 Juillet 2016 Tournoi de Pétanque, par l'Espérance

AÔUT

Août 2016 – Commémoration fusillés de Port de Roche

SEPTEMBRE

- ⇒ 17 et 18 Septembre 2016 Journées européennes du Patrimoine, avec Arcades
- ⇒ 22 Septembre 2016 Repas et après-midi dansant, par le Club des Ajoncs d'Or
- ⇒ **24 Septembre 2016** Classes 6 (11h30 : dépôt de gerbe au cimetière ; 12h : photo puis repas Salle Polyvalente).

OCTOBRE

- ⇒ **06 Octobre 2016** Concours de belote et jeux divers, Salle des Aioncs d'Or
- 20 Octobre 2016 Repas Couscous, Salle des Ajoncs d'Or
- ⇒ 29 Octobre 2016 Sortie Champignons. RDV à 8h30 place de l'Eglise, avec Arcades

NOVEMBRE

- ⇒ **Début Novembre 2016** Une journée pas comme les autres (avec les Voyages Roger), par le Club des Ajoncs d'Or
- Novembre 2016 Commémoration du 11 Novembre

DÉCEMBRE

- ⇒ 15 Décembre 2016 Repas de Noël, salle du Club des Ajoncs d'Or
- ⇒ 16 Décembre 2016 Marché de Noël, par J'Va Ti 2
- ➡ 17 Décembre 2016 Arrivée du Père Noël, par le Comité des Fêtes.

Orage de septembre, neige de décembre

Liste des Associations

		AND N	
ACCA (Chasseurs)	PREVAIRE Bruno	8 rue Hameau de Plaisance	06.68.61.87.61 bruno.prevaire@gmail.com
Amicale Laïque Ecole Léo Ferré	PETER Emmanuel	37 le Coudrais	19
Association Parents d'Elèves			
Ecole Léo Ferré	DEWIMILLE Céline	62 Grande Rue	06.62.86.76.81
APEL Ecole St Marcellin	POSSEME Virginie	La Basse Lande St Just	
ARCADES	ESCOLAN Danielle	4 Port de Roche	02.99.08.63.93
Association des Amis de la	- 616		- 574 7 K.
Chapelle St Joseph	MÉHA Arnaud	29 La Chapronnais	02.99.08.75.35
BORDURES	RUAN François-Xavier	1 rue de la Pommardière	
BOT (Bretagne Organisation Tir)	RENOUARD Philippe	2 rue Croix St Michel	
Club des Ajoncs d'Or	GAUVIN Jean-Yves	3 la Mouchais	02.99.08.64.02
Comité des Fêtes	PLESSIS Pierrick	1 rue des Ardoisières	02.99.08.78.40
ESPERANCE DE LANGON	BINET Yvette	10 la Glassais	
Section Football (Adultes)	TUAL Fabien	5 la Vallée de Montenac	10 m / C
Section Football (jeunes)	ULMANN Morgan	45	
Section Gym-Badminton	FEVRIER Germain	4 rue du Bézy	1
Section Tennis de Table	RIVAUD Pascal / JALLU Paul	Beslé sur Vilaine	02.40.87.22.06
Section Pétanque	LESSAGE Gilles		LAS : LAC
Setion VTT	FEVRIER Jean-Alexis	23 le Coudrais	
Section Yoga	LAMBERT Marie-Jeanne	64 la Louzais	02.99.08.60.41
J'VA TI 2	BERTHIER Antoine	15 Heinlée	7 SE
OGEC ECOLE ST MARCELLIN		103	
CHAMPAGNAT	CHEVALIER Nelly	6 la Marquerais	
TENNIS CLUB BASSE VILAINE	ALLAIN Yves	57 Port de Roche	02.99.08.71.61
UNC-AFN	JAQUET Robert	10 la Garlais	02.99.08.78.98
UNE ÉCOLE POUR LUCIE	MAILLET-GAUVIN Christèle	2, la Bosserais du Bot	06.84.17.69.71

Infos Pratiques

N° d'appel des pompiers de PIPRIAC : 18

Gendarmerie du GRAND FOUGERAY: 17 en cas d'urgence.

Dans les autres cas : 02.99.08.40.05

Numéros de téléphone utiles en cas de panne :

Électricité (E.D.F.) : 0 810 333 035 Eau (SAUR) : 0 811 460 314

MAIRIE DE LANGON

Horaires d'ouverture du Secrétariat au public :

Lundi et Mercredi : de 14h à 17h30 Mardi et Jeudi : de 9h à 12h30

Vendredi: de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Samedi : de 9h à 12h (fermée le samedi en juillet et août)

Horaires de la Médiathèque :

Mardi : de 16h45 à 18h30 Mercredi : de 14h30 à 16h30 Samedi : de 9h30 à 12h **Tél. : 02.99.08.65.30**

La Poste de Langon :

Tél.: 02 99 08 74 43

Ouverture de la Poste au public :

 Lundi, Mercredi et Samedi :
 de 9h00 à 11h30

 Jeudi :
 de 14h30 à 16h30

 Mardi et Vendredi :
 de 9h30 à 11h30

 et de 14h30 à 16h30

HORAIRES D'ETE de LA POSTE

(du 11 Juillet au 20 Août):

La Poste sera ouverte au public de 9h30 à 11h30, les :

Mardi 12 Juillet Mardi 02 Août
Mardi 19 Juillet Jeudi 04 Août
Jeudi 21 Juillet Samedi 06 Août
Samedi 23 Juillet Mardi 09 Août
Mardi 26 Juillet Jeudi 11 Août
Jeudi 28 Juillet Mardi 16 Août
Jeudi 18 Août Samedi 20 Août

PAROISSE ST MELAINE EN PAYS DE REDON:

Les horaires des messes dominicales sont affichés à l'accueil paroissial, 35 Grande Rue (près de la Poste) et à la porte de la Salle des Menhirs.

Maison Médicale:

Infirmiers (A. Chauvin, C. Moussault, A.S. Morel, E. Guillet): 02.99.08.64.46

Kinésithérapeute (J. Louaintier) : **02.99.08.60.23** Médecin généraliste (Dr J. Le Roux) : **02.99.08.78.02** Pédicure-Podologue (F. Duclos) : **02.99.08.47.01**

06.26.52.29.38

Orthophoniste (C. Vandeportaele): 02.56.50.18.30

Information:

Le Docteur Jacques Le Roux informe ses patients qu'il cessera son activité professionnelle le Vendredi 30 Décembre 2016. Le dossier médical restera à la disposition de chaque patient jusqu'à cette date.

Le Docteur Jacques Le Roux remercie ses patients pour leur confiance et leur amitié durant ces 40 ans d'exercice.

Médicaments non utilisés :

Ayez le réflexe CYCLAMED : rapportez à votre pharmacien, vos médicaments non utilisés, périmés ou non, même s'il n'en reste que très peu : sirops, solutions, aérosols, sprays, suppositoires, patchs, ovules, comprimés, gélules, poudres, pommades, crèmes, gel, etc.

Container à vêtements :

Un container « le Relais » est à votre disposition, à côté de la Poste (côté rue de la Poste). Vous pouvez y apporter les vêtements en sac, des chaussures nouées ensemble par paire.

Déchetteries

Renac – route de la Chapelle. Tél. **02.99.72.54.92** (fermée iusau'à nouvel ordre)

Ste Marie de Redon – ZA la Lande du Guenet. Tél. **02.99.72.54.92**

Tél. du service environnement de la Communauté de Communes du Pays de Redon : **02.99.72.54.92** ou www.cc-pays-redon.fr.

Ramassage des ferrailles et encombrants :

Planning de ramassage des ferrailles et encombrants sur la Commune : les 1er Mercredi des mois de Mars, Juillet, Novembre.

Le ramassage ne se fait que chez les personnes s'étant inscrites au secrétariat de Mairie. En dehors de ces dates, chacun peut emmener ses ferrailles et encombrants dans les déchetteries, aux heures d'ouverture.

La Recyclette :

A côté de la salle de sports, collecte de journaux, magazines, pub, annuaires..., organisée par les parents d'élèves de l'école Léo Ferré.

Les Artisans et Commerçants Langonnais

AEROBAUXITE (M.Ukéna)	Mobilier en aluminium	35 rue de Renac	06.76.94.34.28
Agri Bio Conseil		4 rue du Tumulus	02.30.96.33.15
AIRVAG		10 rue de la Pommardière	02.99.08.73.72
ARE PAYSAGE -Dominique BELAY	Aménagement jardins et extérieurs	29 rue de Renac	06.99.91.64.72
			arepaysage@yahoo.fr
ARTERE	Activités d'architecture	4 rue Hameau de Plaisance	02.99.08.70.39
ARVAY Lydie – Poney Nature	Centre de Tourisme Equestre	2 la Buntais	02.99.08.79.74
ASTEEL FLASH	Composants électroniques	36 rue de Renac	02.99.08.67.00
Au P'tit Resto	Restaurant Menu du jour	9 Grande Rue	02.99.08.76.49
AURIEGE – Gwendoline LEBRETON	Coiffeuse à domicile	13 le Coudrais	06.59.00.78.66
BASSIN Dominique	Menuiserie en bâtiments vente de bois de chauffage	1 la Jaunais	02.99.08.61.10
BATI-ROC35	Maçonnerie-Rénovation-Carrelage	62 Grande Rue	06.77.76.98.56
BECOKIT	Maison ossature bois-Bâtiments agricoles et industriels -Ingénierie (bureau d'études)-Négoce (Matériaux de construction)	2 rue du Petit Bois	02.99.08.72.84
BILLARD Serge	Travaux agricoles	14 la Couaillerais	02.99.08.70.95
BOTERF Raymond	Sculpteur sur bois	2 Domaine des Pins	02.99.08.70.55
BOUREL Mickaël	Peintures int et ext, ravalement, revet. mural et sol	4 La Marquerais	02 99 08 65 63
		. Za marquorais	06 18 87 57 35
BRM (Bertrand ROUINSARD)	Conseils et pose de cuisines, salles de bains,	01 0	06.85.46.60.70
	rangements, parquets, lambris	9 Impasse de la Garenne	bertrand.roinsard@free.f
BASSIN Charline	Education Canine	La Jaunais	06.58.91.18.02
CHAUVET Bertrand	Enduit-Peinture-Travaux à la chaux	1 la Mouchais	02.99.08.72.41
DEBRAY Jean-Luc	Boucherie Charcuterie	38 Grande Rue	02.99.08.78.39
Douze Grande Rue	Hébergement Touristique	12 Grande Rue	
EKILIBR-INFORMATIQUE.NET	Création de Sites Internet	13 rue Saint Père	06.14.03.12.27
ELVIDEOSO	Production Audiovisuel et Communication	17 Grande Rue-Porte1	02.99.70.10.30
ERS CAZAUBON	Etude de sols	3 Vallée de Montenac	02.99.08.71.40
FEVRIER Annie	Café des Tilleuls-Quincaillerie	2 rue de la Bimais	02.99.08.60.71
FEVRIER Jean-Marie	Taxi Ambulance VSL	27 rue de Renac	02.99.08.74.76
GARAGE LANGON AUTO SERVICES	Garage	49 rue de Renac	02.99.08.77.45
GARAGE LEGLISE	Garage	2 rue de la Poste	02.99.08.74.07
GUIHAIRE Jean-Marc	Tourneur Fraiseur	1 la Gaudinais	02.99.08.76.19
HALGAND Véronique	Comportement Animalier	8 la Touche	06.81.70.61.55
ILLE EXPRESS NETTOYAGE	Société de nettoyage	19 Tréau	02.99.08.62.83
JAN Nathalie	Supérette « les Demoiselles »	51 Grande Rue	02.99.08.74.26
KIBENN Société	Plomberie Chauffage	33 rue de Renac	06.15.19.43.95
Le Clos du Chêne	Chambre d'Hôtes	40 rue de Renac	02.99.08.75.66
LEHURT Anne	Fabrication de galettes, crêpes	3 rue de la Brulerie	02.99.08.62.10
LEMAIRE Guillaume	Boulangerie-Pâtisserie	11 Grande Rue	02.99.08.71.67
LEMPERIERE Monique	Poterie Céramique	13 la Gare	02.99.08.75.56
Le Petit Gîte de Langon	Gîte bontemps.framboise@laposte.net	4 la Moisonnais	06.49.75.99.90
LETORT Bernard	Petits travaux extérieurs	19 la Chapronais	06.21.86.13.60
LUCE Etablissement	Production et transformation de contre-plaqué	71 la Gare	02.99.08.74.48
Maison du Naturaliste	Hébergement touristique	2 le Pâtis Vert	
MAKDAD Abdelhak	Ravalement	55 la Gare	06.18.63.22.50
MANOIR DES CHALANDS	Hébergement touristique	1 Port de Roche	
MOQUET Anna	Grainerie	65 la Gare	02.99.08.75.90
NATUR'ELEMENTS			,
Guillaume Taupin et Pierre Jégou	Entreprise paysage	2 la Gigardais	06.70.12.51.47
PHARMACIE – VIEL Anne	Pharmacie	41 Grande Rue	02.99.08.70.69
PLESSIS Pierrick SARL	Peinture revêtement	1 rue des Ardoisières	02.99.08.78.40
POSTE	. otaro rototomont	37 Grande Rue	02.99.08.74.43
Restaurant « la Halte de Port de Roche »	Restaurant	11 Port de Roche	02.99.70.10.60
TESSON SCI	Hivernage et box à louer	1 la Gougeonnais	02.99.08.76.44
TUAL Serge	Travaux agricoles	8 la Moisonnais	02.99.08.73.58
VENTROUX Michel-Café des Sports	Tabac-Articles de pêche-Station service	13 Grande Rue	02.99.08.61.34
TENTINOUN MICHEI-Cale des Sports	Tabac-Atticles de peche-station service	22 la Marquerais	02.33.00.01.34



NOMBREUX POSTES à pourvoir en entreprises

Les Technologies des matériaux s'installent à Saint-Nicolas de Redon



Une formation, un emploi, un salaire... Entrez dans l'industrie de demain !

- Nenseignements et inscriptions auprès de Joëlle DANIEL
 - Tél. 02 99 52 54 31 / Mob. 07 62 55 20 73

Formations gratuites en alternance

www.formation-industries-bretagne.fr



